



11 JUIN 2026

# ENCADREMENT DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM

*PIERRE BOIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT*



# CADRE GÉNÉRAL DE L'ENCADREMENT DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE DE FESSENHEIM

- **Un décret de démantèlement, signé par le Ministre** (détaillant les principales opérations et étapes de démantèlement, le délai maximal du démantèlement et l'état final minimal à atteindre)
- **Une décision ASNR identifiant les étapes nécessitant une autorisation préalable** avant d'être engagées et portant des **prescriptions techniques** (notamment, concernant le démantèlement des cuves des réacteurs ainsi que les opérations d'assainissements des structures et des sols)
- **Des décisions ASNR fixant les modalités et limites de rejets des effluents gazeux et liquides et de prélèvement d'eau**, modifiées pour être adaptées au démantèlement
- **Un travail d'inspection continu de la part de l'ASNR** tout au long du démantèlement

# DÉCRET DE DÉMANTÈLEMENT



**L'ASNR a réalisé l'instruction** technique du dossier de démantèlement de l'exploitant (notamment, avis d'expertise du 31 mai 2023 et avis du groupe permanent d'experts pour le démantèlement du 22 juin 2023)



Suite à saisine du ministère, **l'ASNR rend un avis sur le projet de décret de démantèlement, proposé par le ministère.** Cet avis est publié à la suite de la parution du décret



Pour prendre son avis, l'ASNR a auditionné la **Commission locale d'informations et de surveillance de Fessenheim (CLIS) le 29 février 2026** sur la base du projet de décret proposé par le ministère

Dans les 6 mois suivants la parution du décret, l'exploitant transmettra à l'ASNR ses Règles générales d'exploitations (RGE). La **décision ASNR d'approbation de ces RGE** marquera l'entrée en vigueur du décret de démantèlement.

# DÉCISION ASNR ENCADRANT LES OPÉRATIONS DE DÉMANTÈLEMENT

Pour encadrer les opérations de démantèlement, **l'ASNR prendra une décision individuelle.** Cette décision visera notamment à :



Soumettre à accord préalable de l'ASNR certaines opérations de démantèlement (par exemple démantèlement des cuves des réacteurs)



Préciser les attendus de l'ASNR concernant les opérations d'assainissement des sols et des structures, qui devront être menées aussi loin que raisonnablement possible dans des conditions technico-économiques acceptables

Cette décision fera, préalablement à sa signature, l'objet d'une **consultation du public** sur le site de l'ASNR au printemps 2026 (à l'issue de la parution du décret de démantèlement).

# MISE À JOUR DES DÉCISIONS ASNR FIXANT LES MODALITÉS ET LIMITES DE REJETS DES EFFLUENTS GAZEUX ET LIQUIDES ET DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

Sur la base du dossier de l'exploitant et de l'instruction réalisée, l'ASNR mettra à jour les décisions **fixant les modalités et limites de rejets des effluents gazeux et liquides et de prélèvement d'eau** (décisions n° 2016-DC-0550 et n° 2016-DC-0551).



Ces décisions fixent notamment l'ensemble **des contrôles des rejets d'effluents, gazeux et liquides**, qui seront réalisés pendant l'ensemble du démantèlement.

Ces décisions feront l'objet d'une **consultation sur le site Internet** de l'ASNR. Elles seront transmises au Préfet pour avis du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (**CODERST**) et seront soumises **aux observations à la CLIS**.

# SUIVI OPÉRATIONNEL DU DÉMANTÈLEMENT PAR L'ASNR



Pendant toute la durée du démantèlement, l'ASNR assure un **contrôle des opérations et du respect de la réglementation par des inspections sur site**, notamment sur les sujets liés à la gestion des déchets, à la radioprotection des travailleurs et aux rejets réalisés.



Les **réexamens périodiques de sûreté** auront lieu tout les dix ans (prochain en 2030) et l'ASNR examinera par ailleurs **les dispositions de sûreté prévues pour les opérations soumises à son autorisation**



La Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) continue d'être informée périodiquement de l'avancée du démantèlement et de la sûreté des opérations

# Entrée en démantèlement du site de **FESSENHEIM**

Pendant tout le démantèlement : contrôle en inspection par l'ASNR, réexamens de sûreté et informations périodiques de la CLIS. **Prévision : début des travaux de démantèlement en juin 2026 et fin en 2048.**



Projet de décret



Avis favorable sur le projet



Publication du décret de démantèlement



Approbation des règles générales d'exploitation



Entrée en vigueur du décret de démantèlement



Début du démantèlement

DÉCEMBRE  
2025



Consultation du public sur la décision de l'ASNR encadrant le démantèlement : opérations de découpes des cuves et assainissements



Signature de la décision encadrant le démantèlement

JUIN 2026

JUIN 2026

ETE 2026



Consultation du public sur les décisions de l'ASNR encadrant les modalités et limites de rejets des effluents gazeux et liquides et les modalités de prélèvement d'eau



Transmission des projets de décision pour avis au Préfet et à la CLIS



Signature des décisions encadrant les rejets et les prélèvements

JUIN 2026

NOVEMBRE  
2026

